



PANORAMA DE PRESSE

05/07/2010

CGT

Sommaire

Actualité en régions (2 Documents)

Le Dauphiné Libéré - 04/07/2010 - [« Nous sommes contre le projet de dialogue social »](#) (359 mots)

Trois questions À... Qu'est-ce que la CGPME ?...

Ouest-France - 03/07/2010 - [CGT : « La situation se durcit pour les salariés »](#) (573 mots)

Licenciements déguisés, pression accrue, harcèlement... Au vu de l'activité du conseil des prud'hommes qu'elle préside, la CGT pointe une dégradation des conditions de travail.

Actualité sociale (3 Documents)

20 Minutes - 05/07/2010 - [LA PARITÉ TENTE DE FAIRE SON ENTRÉE EN SCÈNE](#) (494 mots)

Rares sont les milieux professionnels où hommes et femmes sont à égalité. Et le monde du spectacle vivant n'échappe pas à la règle. Pour inverser la tendance, l'association lyonnaise H/F travaille à ...

La Tribune - 05/07/2010 - [« On peut parler compétitivité avec les syndicats »](#) (1051 mots)

Le président de l'Union des industries et métiers de la métallurgie revient sur la réélection de Laurence Parisot à la tête du Medef. Et décrit les enjeux pour la plus puissante fédération du mouvement patronal.

Le Parisien - 05/07/2010 - [« L'équipe dirigeante est toujours responsable »](#) (1551 mots)

Stéphane Richard, le directeur général de l'opérateur téléphonique, analyse le malaise social qui secoue le groupe depuis plusieurs mois. Il dévoile sa stratégie pour les cinq ans à venir.

Protection sociale (7 Documents)

La Croix - 05/07/2010 - [La réforme des retraites remet en cause l'option « trois enfants » des fonctionnaires](#) (577 mots)

En 2008, près de 15 000 fonctionnaires ont pu bénéficier d'un départ anticipé pour motifs familiaux. Les conditions vont être durcies

Libération - 03/07/2010 - [Onze ans au service de l'Etat sans salaire ni retraite](#) (817 mots)

Quand l'Etat joue au patron voyou, il le fait jusqu'au bout. Employées comme concierges par la direction départementale de l'équipement (DDE) du Tarn, deux contractuelles ont travaillé onze ans pour ...

La Lettre Confédérale - 02/07/2010 - [Retraites Résolution du comité directeur CFE-CGC du 23 juin 2010](#) (393 mots)

La CFE-CGC est consciente que le dossier retraites doit se traiter en trouvant des réponses liées aux contraintes démographiques et en mettant en oeuvre de nouvelles ressources financières. ...

L'Humanité - 03/07/2010 - [« Le RSA s'inscrit dans une logique de redistribution des richesses »](#) (1476 mots)

A sa création, le RSA avait deux objectifs : réduire le nombre de pauvres et favoriser un retour à l'emploi. Un an après, quel bilan faites-vous? Martin Hirsch : Sur l'emploi, le bilan a pu être fait ...

L'Humanité - 03/07/2010 - [Revenu de solidarité active : qui en bénéficie vraiment ?](#)

(440 mots)

n Rappel des faits Un an après l'entrée en vigueur officielle du revenu de solidarité active (RSA), l'heure est au bilan. Présenté lors de son lancement comme la mesure antipauvreté du gouvernement, c...

L'Humanité - 03/07/2010 - [« Le RSA n'a pas sorti de la précarité les personnes qui étaient au RMI »](#) (1418 mots)

Le RSA avait deux objectifs à son lancement : la réduction du nombre de pauvres et le retour à l'emploi des érémistés. Un an après, quel bilan faites-vous ? Christian Favier. C'est un échec. Nous somm...

Les Echos - 05/07/2010 - [Des trous dans les plafonds](#) (480 mots)

...

Europe et international (3 Documents)

Le Figaro Economie - 03/07/2010 - [EN BREF](#) (372 mots)

Stabilisation trimestrielle du chômage dans la zone euro... Le taux de chômage s'est stabilisé en mai dans les 16 pays membres de la zone euro. D'après Eurostat, le taux, resté inchangé depuis le mois...

Les Echos - 05/07/2010 - [Le recul des embauches confirme l'essoufflement de la reprise aux Etats-Unis](#) (602 mots)

Malgré un recul du taux de chômage de 9,7 % à 9,5 %, l'économie américaine a perdu 125.000 emplois en juin en raison de la fin de l'impact du plan de recensement et du ralentissement des embauches dans le secteur privé.

La Tribune - 03/07/2010 - [Emploi américain : pas de panique sur les marchés](#) (610 mots)

L'annonce des statistiques de l'emploi aux États-Unis en juin a provoqué une réaction épidermique des marchés financiers. Après avoir ouvert en légère hausse, Wall street subit les conséquences des chiffres mitigés.

Actualité en régions

Dimanche 4 Juillet 2010

François Sibille Président de la CGPME Ardèche

« Nous sommes contre le projet de dialogue social »

Trois questions À...

Qu'est-ce que la CGPME ?

« La CGPME (ndlr : Confédération générale des petites et moyennes entreprises) est un syndicat interprofessionnel patronal comprenant des employeurs et des chefs d'entreprise. Elle est reconnue parmi les principales organisations patronales en France. C'est une organisation nationale, présidée par Jean-François Roubaud, déclinée au niveau départemental. On compte 110 adhérents directs en Ardèche, et certaines branches comme l'automobile et le BTP Drôme-Ardèche adhèrent aussi chez nous. Nous représentons et défendons les PME et les TPE (ndlr : Très petites entreprises). En France, 95 % des entreprises comptent moins de vingt salariés. »

Comment intervenez-vous concrètement ?

« Il y a des mandataires dans toutes les instances paritaires : Urssaf, conseils des prud'hommes, tribunaux de commerce, Pôle Emploi, les CCI... Ils sont consultés et associés sur certains dossiers par les pouvoirs publics comme la préfecture. Ils siègent à la commission de médiation du crédit, à la Banque de France à Privas. Au niveau national, le président intervient dans beaucoup de ministères, auprès des parlementaires pour faire entendre la voix des PME. »

Quelle est l'actualité de la CGPME dans l'Ardèche ?

« C'est plutôt une actualité nationale : nous sommes très remontés contre le projet de dialogue social du gouvernement dans les PME et TPE. »

Le gouvernement voudrait qu'il y ait un contrôle dans les entreprises de moins de onze salariés. Un représentant des syndicats, étranger à l'entreprise, viendrait discuter avec le chef d'entreprise de la politique sociale de l'entreprise (en terme d'horaires, en proposant une mutuelle...). Mais le dialogue social est déjà quotidien, cela ne ferait qu'empirer les relations.

Le président national est intervenu auprès du ministère du Travail et auprès des parlementaires. La situation économique s'améliore un peu dans l'Ardèche mais les entreprises restent relativement fragiles. »

ANNCDR03

CGT : « La situation se durcit pour les salariés »

Licenciements déguisés, pression accrue, harcèlement... Au vu de l'activité du conseil des prud'hommes qu'elle préside, la CGT pointe une dégradation des conditions de travail.

Des demandes en hausse

Isolés, mal informés, les futurs licenciés sont des dizaines à pousser la porte de la maison des syndicats pour demander un conseil juridique, qu'ils estiment gratuit. « **95 % de ces personnes ne sont pas syndiquées** », note Christian Duval, secrétaire de l'union locale, d'où des demandes symptomatiques de comportements consuméristes : « **Est-ce que c'est gratuit, j'ai pas le temps d'attendre ...** ». Et qui nécessite « **un rappel du rôle syndical** ». Depuis le début de l'année, une centaine de personnes, entre 19 et 58 ans, ont été reçues. Vingt-trois dossiers ont abouti chez l'avocat de la CGT.

Salariés assistés : l'envolée

Les conseillers assistent les salariés lors de l'entretien préalable de licenciement quand l'entreprise n'a pas de délégués du personnel. Ils sont 19 à Saint-Nazaire et ont suivi 109 dossiers en 2009, ce qui constitue une augmentation de 34 %. « **Ce sont des licenciements invisibles pour le grand public, effectués dans de petites entreprises, en priorité dans le commerce et l'industrie. Il y en aurait près de 500 sur notre**

territoire. »

« Pression et bidouillage »

La CGT évoque des licenciements économiques « **déguisés** » en fautes graves privant les salariés d'indemnités et de la convention de reclassement. La rupture conventionnelle « **est dévoyée** » et « **les règles détournées pour dissimuler des licenciements économiques.** » Christian Duval ajoute que « **l'on ne retrouve pas ses méthodes là où les syndicats sont présents.** » Les conseillers prud'homaux notent aussi une envolée du nombre de salariés, surtout des femmes, licenciés pour inaptitude médicale. « **Les pressions ont des répercussions psychologiques telles, des personnes assistées ont fait des tentatives de suicide.** »

Enquêtes pour harcèlement moral

Souffrance et travail et harcèlement sont difficiles à prouver, mais des enquêtes préliminaires sont en cours. Plusieurs cadres excédés par leur passage dans une entreprise nazairienne ont déposé des plaintes. « **Certains ont été poussés à démissionner. Ils recevaient un ordre par mail toutes les demi-**

heures. » Face au climat délétère généralisé, l'inspection du travail a saisi le procureur de la République. Dans une entreprise du bâtiment, une dizaine des 18 salariés sont partis à l'issue de menaces, mépris, inaptitude...

Des procédures utiles

Aux prud'hommes, 85 % des dossiers déposés sont gagnants pour les salariés. Exemple de procédures marquantes : celle de deux salariés de la maison de retraite de Campbon. Après avoir obtenu la requalification de la CDD en CDI après six ans de précarité, elles ont obtenu en mai dernier plus de 55 000 € de rappels de salaires et dommages et intérêts.

Saisonniers : vigilance

La CGT met à nouveau en garde les jeunes travailleurs saisonniers sur les pratiques de certains employeurs. Ils sillonneront la côte les 16 juillet et 13 août. Des permanences vont également mises en place, à Pornichet les 21 juillet et 18 août de 10 h à 16 h dans un local CGT au-dessus de la Poste, à Mindin, chaque jeudi de 17 h à 18 h à l'antenne CGT salle de l'estuaire.

Actualité sociale



Edition de Lyon

Lundi 5 Juillet 2010

GRAND LYON

CULTURE Une association prépare une « saison paritaire » pour réduire les inégalités hommes-femmes

LA PARITÉ TENTE DE FAIRE SON ENTRÉE EN SCÈNE

Rares sont les milieux professionnels où hommes et femmes sont à égalité. Et le monde du spectacle vivant n'échappe pas à la règle. Pour inverser la tendance, l'association lyonnaise H/F travaille à la création d'une « saison culturelle paritaire » en Rhône-Alpes pour 2011/2012. « Au niveau de l'égalité entre hommes et femmes, le monde du spectacle vivant est pire que l'armée », constate Sylvie Mongin-Algan, directrice du Nouveau théâtre du 8e (NTH8) et présidente de l'association H/F. A Lyon, la direction du Théâtre des Célestins est assurée par une femme, mais cela reste une exception.

A peine 10 % des spectacles sont créés par des femmes

En Rhône-Alpes, aucun centre national dramatique, ni aucune scène nationale n'est dirigé par une femme. Et plus de 90 % des spectacles présentés sur les scènes subventionnées de la région sont créés par des hommes. Rien de plus réjouissant au niveau des salaires : à responsabilités égales, les femmes sont moins bien payées. Pourtant, des mesures seraient faciles à prendre. « A la Halle Tony-Garnier, on a décidé de toujours définir le salaire en fonction des postes, avant de recruter les candidats », témoigne Thierry Téodori, directeur de la salle de spectacles. C'est un des rares hommes à avoir adhéré à l'association H/F, révolté par ce qu'il qualifie d'« inégalité fondamentale ». La saison paritaire aura pour but de mettre en place un dispositif pour garantir l'égalité, faire passer de 10 % à 50 % la part de spectacles créés par des femmes dans les saisons artistiques. Mais reste à convaincre les acteurs politiques de mettre la main à la pâte. L'association est subventionnée par la région Rhône-Alpes. « On nous a offert une écoute évidente, mais il faut que cela se transforme en acte », souligne Géraldine Benichou, vice-présidente d'H/F. Cinq établissements de la région, dont le Théâtre des Célestins et le Théâtre Nouvel Génération de Lyon, se sont déjà engagés dans le projet de saison égalitaire.



**Au Nouveau théâtre du 8e, Sylvie Mongin-Algan fait répéter une troupe «paritaire»
AVIGNON**

L'association H/F organise deux rencontres sur le thème de la parité dans le cadre du festival de théâtre In le 17 juillet prochain en Avignon. Le premier débat est organisé en partenariat avec la région Rhône-Alpes, le second réunira la branche lyonnaise d'H/F et la section Ile-de-France de l'association. Une avancée importante qui devrait permettre d'ouvrir officiellement le débat sur la parité dans le monde du spectacle vivant, dans un des hauts lieux du théâtre français.

ANNE DORY

Tous droits réservés : 20 Minutes
6799F3ED8FC0870245ED1C70950F510E7A570900E8A27669AB64E34

[Retour Sommaire](#)



Edition de La Tribune

Lundi 5 Juillet 2010

Grande interview

« On peut parler compétitivité avec les syndicats »

Le président de l'Union des industries et métiers de la métallurgie revient sur la réélection de Laurence Parisot à la tête du Medef. Et décrit les enjeux pour la plus puissante fédération du mouvement patronal.

Laurence Parisot a été réélue jeudi à la présidence du Medef, avec 93,85 % des voix. Est-ce un vote de raison ou d'adhésion ?

Le résultat est sans appel. Laurence Parisot était la seule candidate à la présidence du Medef, car personne n'a présenté de projet alternatif contre elle. C'est clairement un vote d'adhésion. En amont de l'élection, l'UIMM a dialogué avec la candidate Laurence Parisot sur les réponses urgentes nécessaires pour accompagner les entreprises de manière efficace. Et ses réponses nous ont convaincus.

Comment l'UIMM compte-t-elle faire entendre sa voix au cours des prochaines années ?

L'UIMM a organisé une convention en mars dernier pour définir les sujets prioritaires à traiter. C'était le bon tempo, à quelques mois de cette élection. À l'avenir, nous continuerons à mettre notre expertise à la disposition du Medef, à l'instar de Jean-François Pilliard, délégué général de l'UIMM, qui préside la commission protection sociale et qui est désormais membre du conseil exécutif du Medef. Ma préoccupation, c'est l'efficacité du dispositif en place. Il faut utiliser au mieux les expertises là où elles se trouvent et veiller à ce que le système de gouvernance fonctionne bien.

Quels sont les ingrédients nécessaires à un bon dialogue social ?

Un bon dialogue social est un dialogue social préparé. La définition de l'agenda est très importante. Il doit pour l'essentiel être arrêté par les partenaires sociaux eux-mêmes. Il faut également fixer un calendrier précis. La délibération sociale est très

utile, car elle permet de trier les thèmes susceptibles de faire l'objet d'une négociation entre syndicats et patronat. Je pense également qu'il faut être ambitieux. La compétitivité, dont la présidente du Medef a fait son leitmotiv, est à mon sens un des sujets sur lesquels on peut négocier avec les syndicats et qui peut être un combat fédérateur.

Les syndicats sont-ils mûrs ?

Ils ne sont pas réfractaires à des discussions sur ce type de sujets. Nous avons pu le vérifier dans notre branche. Au-delà de la question sur le poids des charges, le thème de la compétitivité des entreprises permet de traiter de la flexibilité, des parcours professionnels, des compétences au regard de la pyramide des âges...

Êtes-vous en phase avec les positions du Medef et de la CGPME concernant le projet de loi sur le dialogue social dans les TPE qui arrive à l'Assemblée ?

Je partage leur position : je ne suis pas opposé à l'idée de mesurer l'audience des syndicats dans ces petites entreprises. Mais franchement, le moment est mal choisi : les chefs d'entreprise ont actuellement d'autres préoccupations, car la sortie de crise n'est pas assurée. En 2008, l'UIMM a engagé un vaste processus de rénovation interne. Celui-ci est-il achevé ?

Au sein de la métallurgie, nous avons pris la décision d'augmenter de manière importante nos moyens en faveur des entreprises du secteur. Et de le faire progressivement en fonction des enjeux répertoriés comme l'attractivité de nos métiers, l'accès aux compétences ou la gestion

prévisionnelle des emplois et des compétences. Nous avons mis en place une politique ambitieuse, pour servir ces objectifs. Par exemple, le fonds Agir pour l'insertion dans l'industrie, doté de 70 millions d'euros sur cinq ans, vient d'être officiellement lancé. Il finance déjà une quinzaine de projets. Nous avons également créé le Fonds pour l'innovation dans l'industrie, doté de 20 millions d'euros et destiné à financer des projets entre les entreprises, les laboratoires et les universités. Et pour développer l'attractivité de nos métiers auprès des jeunes, nous avons initié une campagne de communication dotée d'un budget de 10 millions d'euros par an pour les cinq ans à venir. La partie formation initiale nous tient beaucoup à cœur et nous allons renouveler notre convention de coopération avec le ministère de l'Éducation nationale. Enfin, nous sommes sur le point de créer un « think tank », qui se consacrera à la compétitivité et au développement de nos industries. Au total, en termes d'investissement, nous avons multiplié par deux et demi l'ensemble de nos dispositifs.

Sur le plan judiciaire, l'affaire UIMM est-elle derrière vous ?

Depuis deux ans et demi, notre organisation est transparente et efficace. Nous sommes exemplaires en termes de gouvernance. J'ajoute que l'UIMM, en tant que personne morale, n'est plus mise en examen, mais a désormais le statut de témoin assisté.

Sur la réforme des retraites, êtes-vous en accord avec la position de Laurence Parisot ?

Tout à fait. La position du Medef a été bâtie au sein de la commission protection sociale. L'UIMM a mis son expertise et sa pratique au service de l'organisation. Cela a très bien fonctionné. C'est un bon exemple de travail efficace.

Une conférence nationale de l'industrie, faisant suite aux états généraux de l'industrie, doit se tenir tout prochainement. Est-ce une bonne chose ?

Bien sûr. La politique industrielle se construit autour d'un dispositif de filières et de secteurs, comme l'automobile ou l'aéronautique. Et le fait de généraliser cette pratique dans l'industrie est une bonne chose. Mais il ne faut pas laisser croire qu'on trouvera une solution dans tous les cas. Tout ne sera pas réglé grâce à la puissance publique.

Un rapport de l'Assemblée dénonce les effets d'aubaine du crédit d'impôt

recherche, partagez-vous ce constat ? Pas du tout. Le crédit d'impôt recherche est une fantastique arme pour que les entreprises françaises soient compétitives, grâce à l'innovation. Il faut perfectionner ce formidable outil, qui bénéficie majoritairement aux PME.

Propos recueillis par Éric Chol et Isabelle Moreau

Vincent DUFEU pour La Tribune

Tous droits réservés : La Tribune
FF9CF36A8FC00806F5B71410290461597367730C68E870AB601D700

Diff. 89 866 ex. (source OJD 2005)

[Retour Sommaire](#)

Lundi 5 Juillet 2010

Edition Abonnés - Economie

FRANCE TÉLÉCOM.

« L'équipe dirigeante est toujours responsable »

Stéphane Richard, le directeur général de l'opérateur téléphonique, analyse le malaise social qui secoue le groupe depuis plusieurs mois. Il dévoile sa stratégie pour les cinq ans à venir.

Stéphane Richard, le directeur général de France Télécom, a présenté jeudi aux 1 000 principaux managers du groupe son projet d'entreprise pour les cinq ans à venir. Il dévoile en exclusivité dans nos colonnes les détails de son plan stratégique. Un réel virage par rapport aux choix opérés par son prédécesseur, Didier Lombard. Il confie ses ambitions d'ici à 2015 : changement managérial pour répondre à la série de suicides qui a secoué le groupe depuis plus d'un an, simplification de l'offre commerciale, partenariats dans la télé et le sport... Pour Stéphane Richard, un mot doit résumer sa stratégie : l'écoute.

Vous venez de présenter votre nouveau projet pour les cinq ans à venir. Quelles en sont les grandes lignes ?

STÉPHANE RICHARD. Ce nouveau projet, intitulé Conquêtes 2015, doit redonner aux 180 000 hommes et femmes du groupe dans le monde ce souffle, cette envie d'aller de l'avant. Parce que beaucoup ont eu le sentiment que la révolution numérique s'est passée ailleurs que chez nous. En réponse à cette morosité ambiante, il était essentiel qu'on propose un projet qui leur redonne le goût du challenge et la fierté d'appartenir à France Télécom. Il s'articule autour de quatre grands thèmes. En toute priorité, nous devons remettre l'humain au cœur de notre action. Ensuite, nous voulons redonner leurs lettres de noblesse aux réseaux de communication, notre cœur de métier. Le troisième, c'est le client à qui nous devons plus de clarté, de

simplicité et que nous devons guider dans le monde numérique. Enfin, le quatrième concerne la conquête de l'international, notamment dans les pays émergents. Notre ambition 2015, c'est d'avoir 300 millions de clients dans le monde, contre près de 200 millions aujourd'hui. Donc que 5 % de l'humanité soient clients d'Orange.

Depuis un an, France Télécom traverse une grave crise sociale. Est-elle terminée ?

Plus que d'une crise sociale, je préfère parler d'une mutation profonde de l'entreprise qui se traduit par des crises. Nous sommes face à la nécessité de faire évoluer le modèle de l'entreprise : son organisation, sa culture managériale, ses relations sociales. Il faut que notre projet Conquêtes 2015 réponde clairement au malaise vécu par le groupe en France, dont l'expression la plus tragique, les suicides, a été très médiatisée. Nous avons déjà signé sept accords avec les syndicats, deux textes sont en cours de négociation sur les conditions et l'organisation du travail. D'autre part, huit engagements forts ont déjà été pris en mars par la direction d'Orange en France. C'est un travail de longue haleine pour lequel je demande à être jugé sur la durée.

Concrètement, comment comptez-vous agir ?

Prenez par exemple les téléconseillers, parfois confrontés à l'agressivité des clients. Pourquoi sont-ils mécontents ? En grande partie à cause de nos faiblesses, la qualité de service parfois défailante, les offres trop nombreuses... Nos conseillers doivent aussi gérer en

temps réel un système informatique très compliqué. Améliorer la satisfaction des clients, revoir notre outil informatique sont nécessaires pour améliorer le bien-être des salariés.

Le management a été particulièrement décrié. Que prévoyez-vous ?

Nous avons élaboré une nouvelle charte du management avec cinq grands principes dont les maîtres mots sont autonomie, confiance, respect. Pour diffuser cette nouvelle culture managériale, nous allons créer une douzaine d'Orange Campus, des lieux de formation continue destinés aux 20 000 managers du groupe. Le premier ouvrira à Montrouge début 2011. Quatre seront ouverts en province dans le courant de l'année, à Marseille, Bordeaux, Nancy et Rennes, puis dans le monde entier.

Vous cherchez à abandonner le modèle d'entreprise instauré par l'ancienne équipe dirigeante. Cela veut donc dire qu'ils étaient les responsables du malaise ?

Bien sûr, l'équipe dirigeante est toujours responsable, elle se sent toujours responsable. Mais c'est une chose de se sentir responsable et c'en est une toute autre d'admettre qu'a été mise en oeuvre de façon délibérée une politique d'esclavagisme moderne visant à créer de la souffrance. C'est malveillant et faux.

L'embauche est aussi un point important selon les syndicats. Combien de salariés allez-vous recruter ?

En 2010, nous stabilisons les effectifs. C'est la première fois depuis quinze ans qu'ils ne baissent

pas. On va procéder à 3 500 recrutements pour compenser les départs. Désormais, nous voulons plutôt réfléchir en termes de nombre de recrutements plutôt qu'en termes de niveau d'effectifs. En France, pratiquement la moitié des salariés quittera le groupe avant 2018 pour des raisons d'âge. Il faut donc anticiper le remplacement des générations. Nous prévoyons un recrutement très important de plusieurs milliers de personnes dans les prochaines années

Votre stratégie en matière de contenus, d'acquisition de programmes de télévision, de création de chaîne, n'est pas très claire...

J'ai en effet revendiqué un droit d'inventaire dans ce domaine. Tout d'abord, j'estime qu'avec plus de 700 000 abonnés, le bilan de nos chaînes de télé (*NDLR : Orange Sport, Orange Cinéma Séries*) est plutôt un succès. En revanche, cette stratégie ne nous a pas vraiment permis de recruter de nouveaux clients pour Internet. Je préfère mettre en place une politique de partenariats, qu'ils soient commerciaux ou technologiques, éventuellement complétés par une prise de participation minoritaire. Orange apportera à ses partenaires, en échange de leurs contenus, sa puissance de distribution, une très large diffusion sur Internet et sa technologie.

Concrètement, cela signifie que vous allez vous désengager d'activités comme la télé ?

Plus exactement, nous allons poursuivre notre activité dans l'ensemble des contenus dans le cadre de partenariats, y compris pour nos chaînes de télévision.

En 2009, France Télécom a décidé d'investir quelque 70 M € sur trois ans dans le cinéma français. Certains craignent que vous ne

sortiez de ce secteur...

Nous avons une responsabilité dans ce secteur et il n'est pas question de ne pas honorer nos engagements. Nous allons continuer de privilégier une stratégie de coproduction à travers notamment notre filiale Studio 37.

En 2006, vous aviez payé 203 M € par an pour certains droits exclusifs de matchs de football de la Ligue 1. Serez-vous candidat au prochain appel d'offres en 2012 ?

Ce qui est sûr, c'est que nous n'irons pas tous seuls.

Tout le monde n'a pas compris la logique de votre candidature, finalement non retenue, au rachat avec « le Nouvel Observateur » du journal « le Monde ». Avez-vous été téléguidé par l'Elysée ?

Il s'agissait de mettre en place une forme de partenariat industriel, avec une prise de capital pour nous très minoritaire. Je trouve étonnant que les observateurs n'aient pas vu de logique industrielle à ce projet qui avait pourtant reçu l'assentiment quasi-unanime des administrateurs de France Télécom, y compris les indépendants et les élus syndicaux. Si l'Elysée était derrière ce projet, pensez-vous que cela aurait été le cas ?

Etes-vous intéressé par d'autres titres de la presse écrite ?

Je ne suis pas à la recherche de projets d'investissement précis dans ce domaine. Mais cela ne m'interdit pas d'étudier des dossiers s'il s'en présentait.

Vous êtes moins offensifs que vos concurrents, Bouygues ou SFR, en matière de téléphonie mobile et d'Internet. Avez-vous l'intention de passer à la vitesse supérieure ?

Je vous rappelle tout d'abord que nous sommes les leaders, avec 26 millions d'abonnés à la téléphonie mobile et 47 % du marché. En tant qu'opérateur historique, la

réglementation sur la concurrence nous empêche d'être très agressifs commercialement. Notre offre en ADSL, l'Internet haut débit, par exemple, est plus chère que le marché car nous n'avons pas le droit de baisser trop nos tarifs. Mais nous avons commencé à réduire l'écart tarifaire et allons prochainement élargir nos offres dans ce domaine.

C'est-à-dire ?

Nous allons lancer dès cet été notre première offre « quadruple play », téléphone fixe et mobile, télévision et Internet. Elle sera commercialement axée vers les familles, avec des appels illimités pour les membres de la même famille, et vers certaines communautés avec des appels vers l'étranger.

Allez-vous lancer des offres illimitées pour les mobiles ?

Ce n'est pas notre priorité. En plus, il faut cesser de se moquer des clients : aucune des offres qui existent sur le marché actuellement n'est vraiment illimitée. Nous, nous préférons jouer la transparence et améliorer la qualité de nos services.

Avez-vous l'intention de fusionner les marques France Télécom et Orange ?

C'est un très beau projet que nous réaliserons bien avant 2015. Il faut que cela marque vraiment une page tournée au sein du groupe..



JANNICK ALIMI, SÉBASTIEN LERNOULD ET MARC PELLERIN

Protection sociale



Edition de La Croix

Lundi 5 Juillet 2010

Économie en entreprises

Patrimoine

La réforme des retraites remet en cause l'option « trois enfants » des fonctionnaires

En 2008, près de 15 000 fonctionnaires ont pu bénéficier d'un départ anticipé pour motifs familiaux. Les conditions vont être durcies

Les fonctionnaires ayant eu trois enfants et accompli 15 ans de service vont-ils perdre le droit de prendre une retraite anticipée en 2012 ? Si l'on s'en tient aux termes de l'avant-projet de loi (article 18) présenté par Éric Woerth, ministre du travail, le mécanisme du départ anticipé sans condition d'âge pour ce profil de fonctionnaires devrait en effet être supprimé à cette date.

Actuellement, dans les trois fonctions publiques (État, territoriale et hospitalière), tout fonctionnaire (mère ou père) ayant eu au moins trois enfants peut bénéficier d'une pension de retraite, sans condition d'âge, dès lors qu'il totalise 15 années de service et qu'il a interrompu son activité pendant au moins deux mois au moment de la naissance ou de l'adoption de chacun de ses enfants.

Les conditions de liquidation de la pension applicables lorsqu'il en fait la demande sont celles qui prévalaient au moment de l'ouverture du droit (l'année au cours de laquelle les conditions ont été remplies). À titre d'exemple, une mère de trois enfants qui comptait 15 ans de services en 2001 mais a décidé de poursuivre son activité et continue

aujourd'hui à exercer, peut à tout moment décider de prendre sa retraite « trois enfants » en sachant que sa pension sera liquidée selon la réglementation en vigueur en 2001, sans se voir appliquer la décote créée, dans la fonction publique, par la loi Fillon du 21 août 2003. Décote mise en œuvre progressivement jusqu'au 31 décembre 2019. Pour ceux qui atteindront l'âge de départ à la retraite requis après 2019, le coefficient de minoration sera ainsi fixé à 5 % par année manquante dans la limite de 25 %.

Si, pour « maintenir en activité les fonctionnaires et militaires » selon les termes de l'exposé des motifs, les dispositions prévues par l'avant-projet de loi sont maintenues, ce dispositif de départ anticipé va être fermé à compter du 1er janvier 2012. Mais, pour prendre en compte la situation des fonctionnaires actuellement éligibles à cet avantage, le texte prévoit des mesures transitoires et distingue deux catégories de postulants éventuels : ceux qui déposeraient leur demande de pension avant le 31 décembre 2010 et ceux qui la déposeraient après cette date. Les premiers pourraient continuer à

bénéficier des mêmes règles de calcul qu'antérieurement et l'année de référence resterait celle où ils ont réuni les deux conditions (trois enfants et 15 ans de service). Mais pour les seconds, l'année de référence devrait être celle au cours de laquelle ils atteindront l'âge requis pour liquider leur pension et qui sera déterminée en fonction de leur année de naissance. Ce qui aurait pour conséquence de les soumettre à l'allongement de la durée d'assurance et, lorsqu'elle sera inférieure au nombre de trimestres requis pour obtenir une pension à taux plein, au coefficient de minoration (décote) qui augmente progressivement depuis janvier 2006. Engendrant, selon la CGT, une perte financière moyenne pour les femmes de 20 à 25 %.

À noter : le dispositif antérieur devrait être maintenu pour les parents d'un enfant de plus d'un an atteint d'une invalidité égale ou supérieure à 80 %.

Le texte prévoit deux catégories de postulants éventuels.

JACQUELINE MAILLAT



Samedi 3 Juillet 2010

Économie

Onze ans au service de l'Etat sans salaire ni retraite

Deux contractuelles de la Fonction publique attendent toujours leur rémunération.

Quand l'Etat joue au patron voyou, il le fait jusqu'au bout. Employées comme concierges par la direction départementale de l'équipement (DDE) du Tarn, deux contractuelles ont travaillé onze ans pour l'administration... sans toucher un kopeck. Si ce n'est pour les quelques heures de ménage effectuées en sus de leur travail principal. Vingt ans après le début des faits, et alors que leur ministère de tutelle (Développement durable) est prêt à réparer son erreur - en leur payant une décennie de salaire -, c'est désormais le ministère du Budget qui, selon la CGT, bloque le dossier.

Ménages. Pour Aline Farnière, tout commence en 1977. Elle a 29 ans lorsqu'elle est embauchée comme concierge du parc des Ponts et Chaussées d'Albi, dans le Tarn. Un travail de surveillance des locaux et des véhicules administratifs, doublé d'une permanence téléphonique, et de quelques heures de ménages. Sa rémunération, à l'époque, couvre l'ensemble des tâches qui lui sont attribuées. Le logement de fonction, indispensable pour exercer son travail, est même plutôt spacieux. Mais, en 1990, les choses se gâtent. De retour de quatre ans de congés sans solde pour élever son deuxième enfant, Aline retrouve son poste, dont le descriptif fait état des mêmes attributions. Problème, il manque un paragraphe au contrat de travail : celui lié à sa rémunération. Aucun salaire n'est mentionné dans le document, qui viole ainsi - même si l'Etat n'y est pas assujéti - les règles

les plus élémentaires du droit du travail. Seules quelques heures de ménage, figurant dans un autre contrat, lui seront payées pendant les onze ans, de 1990 à 2001, où elle travaillera gratuitement, et à plein-temps, pour l'Etat. Son employeur, la direction départementale de l'équipement (DDE), lui interdit même d'occuper un autre emploi.

Aline va néanmoins accepter. «De retour de congé, l'administration m'a dit que les contrats avaient changé, et que désormais il n'y avait plus de rémunération, dit-elle aujourd'hui. J'étais très surprise, mais je n'avais pas le choix. Si je refusais de signer, je perdais mon logement». Pour Sylvain de Biasi, syndicaliste CGT, qui a contribué à débloquent le dossier en 2001, «la direction de l'époque a dû se dire que le salaire de son mari, ajouté au logement de fonction, c'était bien assez pour elle».

Aline, pourtant, ne chômera pas pendant ces onze années. Chargée de la surveillance des locaux et véhicules, elle doit aussi assurer la permanence téléphonique de la DDE. Et ce aux heures de fermeture des services, c'est-à-dire pendant les heures de déjeuner, la nuit, et un week-end sur deux. Selon la CGT, elle aurait ainsi assuré toutes ces permanences par an. Le même traitement sera réservé à une de ses collègues, employée sur un poste équivalent à Castres (Tarn), et elle aussi sans rémunération.

Il faudra dix ans, et la pression de la

CGT, pour que l'Etat, en 2001, se décide enfin à leur octroyer un salaire. Mais il faudra encore dix autres années pour qu'il reconnaisse également leur manque à gagner. Dans une transaction établie à l'initiative du ministère du Développement durable au début de l'année, et que *Libération* s'est procurée, l'Etat propose aujourd'hui aux deux femmes entre 120 000 et 140 000 euros «au titre des rappels de salaires» et 20 000 euros pour le préjudice moral. Il s'engage également à régulariser leur situation auprès des régimes de retraite.

Précaires. Problème : depuis la rédaction du texte, le ministère est aux abonnés absents. «*Ils refusent de répondre, expliquant que le document est parti pour paiement à Bercy. Visiblement, c'est maintenant eux qui bloquent*», explique Sylvain de Biasi. Contactés par *Libération*, aucun des deux ministères n'a donné suite.

La situation est pourtant devenue urgente. La collègue d'Aline doit arrêter son travail pour accompagner son mari gravement malade. Quand à Aline Farnière, aujourd'hui en dépression, elle a décidé d'écrire à Nicolas Sarkozy. En janvier, lors d'une émission sur TF1, il s'était engagé à régler le problème des précaires de la fonction publique. Au moins aura-t-il l'occasion de s'occuper de celui des clandestins de l'Etat.

Par Luc Peillon Dessin Vuillemin

Vendredi 2 Juillet 2010

Retraites Résolution du comité directeur CFE-CGC du 23 juin 2010

La CFE-CGC est consciente que le dossier retraites doit se traiter en trouvant des réponses liées aux contraintes démographiques et en mettant en oeuvre de nouvelles ressources financières.

Le projet du gouvernement ne pérennise pas le système de retraite par répartition, notamment vis-à-vis des jeunes générations.

Le volet recettes est très largement insuffisant. La CFE-CGC exige davantage de financements affectés aux retraites, notamment :

En mettant fin aux exonérations de charges patronales qui n'atteignent pas l'objectif fixé ;

En élargissant l'assiette par la mise en place d'une cotisation sociale sur la consommation affectée ;

En triplant la taxation des retraites chapeau et des stocks options...

La CFE-CGC réaffirme que l'emploi reste le cœur du problème :

La CFE-CGC exige l'ouverture immédiate d'une négociation sur les conditions d'emploi et la qualité de vie au travail.

La CFE-CGC demande une vraie prise en compte des seniors dans l'emploi permettant une réelle évolution de carrière et l'accès à la formation jusqu'à la retraite.

La CFE-CGC revendique :

- l'instauration d'un bouclier retraite pour arrêter l'érosion des pensions et garantir ainsi un niveau de vie en retraite décent ;

- la mise en place d'une véritable égalité salariale entre les femmes et les hommes, assortie de sanctions financières pour les entreprises qui ne respectent pas cette obligation légale ;

- l'intégration de l'ensemble des éléments de rémunération des agents

des Fonctions publiques pour le calcul de la retraite ;

- la prise en compte des années d'études supérieures ;

- la reconnaissance des risques psychosociaux comme facteur de pénibilité ;

- l'absence de conditions de ressources pour les pensions de réversion et le cumul possible avec un emploi ;

- une meilleure prise en compte des polypensionnés ;

- le maintien du dispositif des carrières longues.

Si ces conditions ne sont pas réunies, la CFE-CGC ne peut envisager le report de l'âge légal.

La CFE-CGC est fermement opposée à tout allongement de durée de cotisation au-delà des 41,5 annuités prévues par la loi Fillon de 2003.

Samedi 3 Juillet 2010

Tribune Idées

« Le RSA s'inscrit dans une logique de redistribution des richesses »

A sa création, le RSA avait deux objectifs : réduire le nombre de pauvres et favoriser un retour à l'emploi. Un an après, quel bilan faites-vous?

Martin Hirsch : Sur l'emploi, le bilan a pu être fait dès la période d'expérimentation. Quand nous avons rendu publiques ces expérimentations qui concernaient une trentaine de départements, on a bien vu que la probabilité de retrouver du travail avec le RSA était plus forte qu'avec le RMI. Ceci étant, le RSA n'a jamais été présenté comme une mesure créant par elle-même de l'emploi, mais permettant à des personnes de reprendre plus facilement un travail.

Cette approche ne revient-elle pas à faire porter la responsabilité de leur situation aux érémites eux-mêmes ? Le RSA ne véhicule-t-il pas l'idée que les Rmistes étaient peu ou prou des profiteurs ?

Martin Hirsch : Pas du tout. Notre approche n'a jamais été moralisante, encore moins stigmatisante. D'ailleurs, le rapport présentant le RSA a été validé par les organisations syndicales, des associations, des personnalités qualifiées, etc. Et notre propos central était de dire qu'il était injuste que les plus riches bénéficient de protections comme le bouclier fiscal tandis que les plus pauvres étaient taxés à 100 % dès qu'ils reprenaient une activité.

Dans votre livre *Secrets de fabrication*, vous assumez de parler de bouclier social à propos du RSA. Cette symétrie avec le bouclier fiscal ne revient-elle pas à faire comme s'il n'y avait pas de vases communicants entre la richesse des uns et la pauvreté des autres ? Par ailleurs, que les pauvres aient besoin de protections, c'est évident, mais les

riches ?

Martin Hirsch : Vous parlez d'évidence concernant le besoin de protections pour les plus pauvres, mais le fait que des personnes reprenant une activité salariée n'en tirent aucun bénéfice n'intéressait pas grand-monde. Moi, je me suis battu pour que le principe du bouclier s'applique d'abord aux plus pauvres. Éviter que quelqu'un qui reprenne du travail voie son gain annulé par une diminution du même montant de ses aides. La comparaison avec le bouclier fiscal s'arrête là, évidemment. Car ce ne sont pas les mêmes montants qui sont en jeu.

Le RSA n'est-il pas une subvention aux bas salaires ?

Martin Hirsch : Le RSA est une subvention aux salariés modestes.

Mais n'encourage-t-il pas la pratique des bas salaires ?

Martin Hirsch : Vous parlez là d'un processus enclenché il y a des années. Face à cette pratique des bas salaires, il y a deux manières de faire. Soit on se lamente, mais cela ne fait pas augmenter les revenus des gens modestes ; soit on se retrousse les manches pour aider dès aujourd'hui ces personnes. Moi, j'ai opté pour cette méthode. Une fois que les publics concernés sont aidés, que leur vie s'améliore, alors on peut et on doit envisager d'autres combats.

Ne peut-on pas agir dès aujourd'hui sur le patronat, lui imposer une autre politique salariale ?

Martin Hirsch : Visiblement, personne n'a réussi dans cette voie ces dernières années. En revanche, le RSA a changé la vie quotidienne pour ses bénéficiaires. Je me souviens d'une rencontre, au moment des expérimentations, avec une femme vivant seule avec son enfant. Pour la première fois de sa vie, elle a

atteint, grâce au RSA, 900 euros mensuel. Et elle avait derrière elle 20 ans de vie professionnelle ! J'ai toujours considéré qu'il fallait commencer par aider ces personnes, avec la solidarité nationale. Les riches paient des impôts, les pauvres doivent en bénéficier. Cela n'empêche pas de se battre pour la dé-précarisation de l'emploi. J'ajoute que le RSA ne peut être pratiqué que dans un pays où il y a un salaire minimum. C'est la condition pour que les salaires ne soient pas ajustés à la baisse. Par ailleurs, il ne faut pas nier que le problème du coût du travail se pose pour les personnes non qualifiées : si on augmente le coût du travail, cela risque de se retourner contre les personnes en difficultés, qui auront plus de mal encore à trouver un emploi.

Vous parlez de solidarité nationale. Or, le bouclier fiscal exonère les plus riches de contribution au financement du RSA...

Martin Hirsch : Bouclier fiscal ou pas, c'est une taxe sur les revenus du capital qui finance le RSA. 10 % de la population paie ainsi la moitié de la taxe. Et à l'inverse, 50 % de la population ne paie rien. Car je rappelle notamment que le livret A est exonéré. Maintenant, que le RSA ne coûte pas plus à ceux qui ont le bouclier fiscal, c'est un fait. Dans mon livre, je raconte comment j'ai cru pendant 24 heures qu'on arriverait à sortir la taxe du bouclier. Nous n'y sommes pas parvenus. Mais en échange, nous avons obtenu que l'on commence à plafonner les niches fiscales, ce qui me semble être un élément de justice fondamentale.

Depuis les années soixante, la part des salaires dans la valeur ajoutée a reculé de 3 points, soit l'équivalent de 60 milliards d'euros, en faveur de

celle des profits. Le RSA ne risque-t-il pas d'accentuer cette tendance ?

Martin Hirsch : Le RSA s'inscrit dans une logique de redistribution des richesses, puisqu'il est prélevé sur les revenus du capital pour financer les salariés les plus modestes.

Mais alors, comment expliquez-vous que le RSA ne fasse pas l'unanimité à gauche ?

Martin Hirsch : Il faut d'abord reconnaître que s'occuper des précaires n'a jamais été un sujet prioritaire dans les partis politiques, y compris de gauche. Quand celle-ci y a été confrontée dans les années 1997-1998, elle a compris qu'il fallait faire quelque chose. C'est à ce moment qu'a été mis en place l'intéressement, c'est-à-dire la possibilité pour les érémites de cumuler leur allocation et un salaire pendant la première année de reprise d'un emploi. Mais au bout d'un an, donc, il y avait une perte sèche de revenus. Par conséquent, de mon point de vue, la gauche ne peut pas renier le RSA. Ou alors, elle se renie elle-même. D'ailleurs, quand je me

déplace dans les collectivités locales de gauche, je ne rencontre personne qui me dise que le RSA est étranger à ses valeurs.

Au niveau des départements, il y a tout de même des élus mécontents, qui dénoncent le manque de compensations de la part de l'état...

Martin Hirsch : Il faut remettre les choses dans leur contexte. Le vrai grief des départements, c'est la façon dont s'est fait le transfert du RMI en 2003. Cela a créé une sorte d'arriéré. Et j'ai toujours reconnu que je n'avais pas les moyens de régler ce passif. La seule chose que je pouvais faire, c'était aider les élus locaux pour que le fonds de compensation du RMI qui avait été mis en place par l'état à hauteur de 500 millions d'euros par an soit prolongé. Et cela, je l'ai obtenu. Nous avons aussi mis en place, pour le RSA, une clause de revoyure.

Mais que pensez-vous d'autres mesures comme l'interdiction des licenciements boursiers, la modulation des charges des entreprises en fonction des créations

d'emplois, de la qualité des emplois créés, du niveau des salaires, de la formation des salariés, etc. N'est-ce pas ainsi qu'il faudrait procéder pour créer de l'emploi et mettre fin à la précarité?

Martin Hirsch : Dans la loi sur le RSA, on a introduit une disposition permettant aux collectivités locales de revenir sur les aides ou de lier celles-ci à des engagements en termes de qualité de l'emploi. Je ne suis pas sûr qu'elle soit utilisée ! Au-delà, j'ai toujours été favorable, et je ne m'en suis jamais caché, à ce qu'il y ait des clauses contractuelles sur les abaissements de charge, afin qu'il y ait toujours un lien avec la qualité et la quantité d'emplois créés.

Martin Hirsch vient de publier *Secrets de fabrication*, aux éditions Grasset, 320 pages, 18 euros.

**Entretien réalisé par L. E. Par
Martin Hirsch, ancien haut
commissaire aux solidarités actives
et à la jeunesse, à l'origine de la
création du RSA.**

Samedi 3 Juillet 2010

Tribune Idées

Revenu de solidarité active : qui en bénéficie vraiment ?

Rappel des faits

Un an après l'entrée en vigueur officielle du revenu de solidarité active (RSA), l'heure est au bilan. Présenté lors de son lancement comme la mesure antipauvreté du gouvernement, ce dispositif est loin d'avoir atteint ses objectifs.

Entré en vigueur le 1er juin 2009, le RSA remplace le revenu minimum d'insertion (RMI) et l'allocation parent isolé (API) et apporte aux travailleurs les plus modestes (percevant au maximum un salaire de 1,04 Smic) un complément de revenu. Le RSA, subvention aux bas salaires ? Il est en tout cas manifeste que ce dispositif renforce l'emploi précaire, le temps partiel imposé ; à l'issue de la période d'expérimentation entamée en mai 2007, des études l'avaient déjà pointé. Le 6 juin 2009, dans nos colonnes, Pierre Concialdi, chercheur

à l'Institut de recherches économiques et sociales (Ires), soulignait ainsi que dans les zones de test, 11 % des personnes retrouvant un emploi ne travaillent que neuf heures par semaine au maximum, contre 6 % dans les zones témoins. Le dispositif est-il pervers par nature, ou souffre-t-il d'un manque d'encadrement ? L'encadrement est en fait bien réel pour les allocataires, qui doivent se soumettre tous les trois mois à un questionnaire détaillé concernant les moindres évolutions de leurs ressources. En revanche, pour leurs employeurs, rien de contraignant n'est prévu, que ce soit sur la formation, la qualité des emplois, le nombre d'heures hebdomadaire, des contrats, etc. Cela étant, il est évident que pour nombre de salariés concernés, le RSA a apporté une amélioration immédiate, forcément appréciable, de surcroît en

période de crise. Au 30 septembre 2009, le RSA chapeau, c'est-à-dire concernant les travailleurs pauvres, s'élevait à 157 euros mensuels en moyenne. Mais le RSA s'accompagne aussi, pour certains, de la perte ou de la révision à la baisse de certains droits, comme l'allocation logement. Au-delà, la question des moyens affectés aux départements pour assumer le RSA reste entière. Selon l'Observatoire national de l'action sociale décentralisée (Odas), les charges du RSA, pour les départements, ont augmenté de 310 millions d'euros en 2009, soit une hausse de 27 %. D'après Claudy Lebreton, président de l'Assemblée des départements de France (ADF), l'état devrait 8 milliards d'euros aux départements au titre du RSA pour la période 2008-2009.

Laurent Etre

Samedi 3 Juillet 2010

Tribune Idées

« Le RSA n'a pas sorti de la précarité les personnes qui étaient au RMI »

Le RSA avait deux objectifs à son lancement : la réduction du nombre de pauvres et le retour à l'emploi des érémites. Un an après, quel bilan faites-vous ?

Christian Favier. C'est un échec. Nous sommes très loin des résultats qui étaient attendus. Le RSA n'a pas permis de faire reculer le chômage. Dans le Val-de-Marne, le taux de chômage est passé de 6,5 % à 7,3 % entre mars 2009 et mars 2010. Le nombre de salariés bénéficiant d'un complément de revenu avec le RSA est faible. Par contre, pour ce qui est du RSA socle, c'est-à-dire les anciens érémites, on observe une progression de 4,17 % dans le département. C'est-à-dire que nous comptons aujourd'hui plus de 28 400 ex-érémites dans le Val-de-Marne. Donc, le RSA n'a pas vraiment contribué à sortir réellement les personnes qui étaient au RMI de leur situation de précarité. De plus, le montant de celui-ci est très en deçà (40 %) du seuil de pauvreté tel que défini à l'échelle de l'Union européenne.

Le principe du RSA n'est-il pas en lui-même contestable ? Le discours sur le retour à l'emploi, qui a accompagné son lancement, n'est-il pas stigmatisant par rapport aux ex-érémites ?

Christian Favier. Effectivement, il y avait quelque chose de désobligeant dans la présentation du RSA. Il y avait l'idée, insupportable, que les érémites étaient finalement responsables de leur situation, qu'ils n'avaient pas vraiment envie de travailler. Mais la volonté de faire en sorte qu'une personne en situation d'emploi soit dans une meilleure situation financière que quand elle était privée de travail n'est pas contestable. Le problème du RSA,

c'est qu'il manque d'encadrement dans son application. Le Val-de-Marne s'était porté candidat à l'expérimentation. Mais nous posons des conditions qui n'ont jamais été acceptées par la mission Hirsch. Ces conditions, c'était notamment qu'il y ait un engagement des employeurs, en particulier sur le nombre d'heures des contrats proposés, sur des dispositifs de formation afin d'avancer vers une logique d'emploi stable.

Le RSA n'est-il pas une subvention aux bas salaires ?

Christian Favier. Il est évident qu'il peut y avoir du côté d'un certain nombre d'employeurs la tentation d'utiliser le RSA pour contourner les revendications salariales et enfermer certains salariés dans des contrats précaires ou du temps partiel. Mais tous les employeurs ne réagissent pas forcément de la sorte. Je le répète : ce qui manque, c'est un encadrement du dispositif, avec un certain nombre d'obligations, en matière de formation des salariés, de tutorat, d'accompagnement vers de l'emploi stable, en CDI et correctement rémunéré. C'est une contrepartie bien naturelle quand de l'argent public est versé. Or, nous en sommes loin. Les seules contraintes, aujourd'hui, sont pour l'allocataire. Il doit notamment remplir un questionnaire inquisiteur, tellement inquisiteur que beaucoup de bénéficiaires potentiels préfèrent renoncer au RSA. Par ailleurs, ce dispositif s'accompagne aujourd'hui de la perte de certains droits, notamment l'exonération de la redevance télé et, dans certains cas, la perte de la CMU ou une augmentation de la taxe d'habitation. Le financement du RSA a été transféré aux départements. Quelles sont les conséquences concrètes ?

Christian Favier. C'est un transfert de compétences qui pèse extrêmement lourd sur les budgets des départements. En effet, la compensation financière n'est pas intégrale, loin s'en faut. Pour le Val-de-Marne, en 2010, l'allocation RSA représente 178 millions d'euros. Or, la recette prévue par l'état n'est que de 130,6 millions d'euros. Donc, la charge nette pour le département s'élève à 47,3 millions d'euros. Et il faut savoir que l'écart se creuse, d'année en année. Les préfets nous disent que c'est la loi. Effectivement, la loi est bien appliquée. Les compensations que nous recevons de la part de l'état sont celles qui étaient prévues au moment du transfert du RMI en 2003. Ces compensations sont restées fixes. Or, le nombre de bénéficiaires du RSA socle ne diminue pas ! S'il y avait eu une chute brutale, nous ne serions évidemment pas dans la même situation. Avec la crise, nous sommes passés de 25 000 à plus de 28 400 ex-érémites. Donc, nos charges ne cessent de s'alourdir. C'est pour cette raison que nous allons déposer une proposition de loi, à l'automne, pour exiger une compensation intégrale à l'euro près de ce qu'on appelle les allocations nationales de solidarité, à savoir le RSA, l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) et la prestation de compensation du handicap (PCH). Dans les trois cas, il s'agit d'allocations dont les montants sont fixés par l'état, ce qui est absolument normal du point de vue de l'égalité des citoyens sur l'ensemble du territoire. Le problème, c'est que ce sont les départements, et donc les contribuables locaux, qui paient et qui doivent s'ajuster aux revalorisations souhaitables de ces allocations.

Quels devraient être les moyens de financement de l'ensemble des allocations de solidarité ?

Christian Favier. Pour les élus communistes, il s'agit que l'état trouve de nouvelles recettes. Pour commencer, il faut supprimer le bouclier fiscal, qui a été offert par Nicolas Sarkozy aux plus riches. Au-delà, nous portons l'idée d'une taxation des placements financiers, qui s'élèvent aujourd'hui à 500 milliards d'euros. Une taxe de 0,5 % permettrait déjà de dégager 25 milliards d'euros. Or, actuellement, le déficit des départements sur l'ensemble des allocations nationales de solidarité représente 5,5 milliards d'euros au plan national.

Le problème du RSA est-il simplement un problème de financement ?

Christian Favier. Non. La loi créant le RSA, mise en place dans des délais beaucoup trop courts, a modifié quelque chose de très important : désormais, le fait de se trouver dans

une situation de précarité n'emporte pas automatiquement le bénéfice d'un dispositif de solidarité. Celui-ci peut être soumis à des conditions de ressources incluant la mise à contribution de dispositifs d'épargne de précaution ou des revenus exceptionnels générés par la mise en situation de précarité. Par ailleurs, le travail d'insertion professionnelle ne relève plus des départements mais de Pôle emploi. Or, Pôle emploi, avec la fusion Assedic-Anpe et les réductions d'effectifs qui l'ont accompagnée, s'est retrouvé dans une situation extrêmement difficile. Par conséquent, il ne peut y avoir d'accompagnement de qualité des allocataires du RSA. L'autre aspect du problème, c'est que le RSA est versé par l'intermédiaire des CAF. Or, les CAF subissent le même processus de désorganisation, de coupes budgétaires, de réduction de personnel. Du coup, elles sont dans l'incapacité de justifier les appels de fonds qu'elles adressent aux

départements. Il y a clairement un problème de suivi, qui a aussi des répercussions sur les budgets des départements. Chaque mois, la CAF du Val-de-Marne nous demande en moyenne 13 millions d'euros pour le RSA. Mais elle ne sait pas nous dire si cela correspond effectivement aux besoins. Dès lors, comment planifier le budget ? Comment savoir si l'on ne va pas exiger brutalement une somme plus importante que le mois précédent ? Le lancement du RSA témoignait d'un volontarisme de la part de Martin Hirsch, mais derrière, rien n'a suivi. Cette situation exige aujourd'hui des dispositions rétablissant et garantissant pour les départements leurs capacités à être les boucliers sociaux dont ont besoin les populations.

Entretien réalisé par L. E. Par Christian Favier, président (PCF) du Conseil général du Val-de-Marne.

Lundi 5 Juillet 2010

Idées

JEAN-FRANCIS PÉCRESSE

Des trous dans les plafonds

Pas 1 euro de plus que cette année. Pour se donner les moyens de leur politique, financer leurs projets, distribuer des aides, payer leurs fonctionnaires, acheter de quoi faire tourner leurs administrations, accorder des mesures fiscales favorables à tel ou tel secteur, telle ou telle activité, les ministères n'auront globalement, inflation ou pas, pas un sou de plus en 2011 qu'en 2010. C'est le message sévère - pour ne pas dire austère - que délivreront sans doute les lettres plafonds, ces « douloureuses » adressées, comme chaque année à pareille époque à ses collègues, par le ministre du Budget. Pour son premier exercice, François Baroin, successeur d'Eric Woerth à ce poste, ne s'est pas fait beaucoup prier, lui qui confie volontiers ne pas avoir de problèmes avec les mots qui gênent, notamment pas celui de « rigueur ».

De fait, l'Etat, qui était déjà astreint depuis quelques années à un régime

minceur très strict, est mis au pain sec et à l'eau. Si l'on excepte non seulement les postes incompressibles comme les charges de remboursement de la dette et de retraite des fonctionnaires, mais aussi quelques prélèvements sur recettes, les crédits « utiles » des ministères vont légèrement baisser à partir de l'an prochain. L'Etat fond donc, mais que font les administrations qui l'entourent ? L'un économise ce que d'autres dilapident. Entre 2002 et 2008, la croissance de l'ensemble des dépenses publiques (1,2 % l'an en moyenne) a d'abord été le fait de la Sécurité sociale, ensuite des collectivités locales (même en neutralisant les compétences et charges qui leur ont été transférées), au premier rang desquelles les communes, et enfin seulement de l'Etat. Aussi vertueuses soient-elles, les lettres plafonds ne portent jamais que sur une fraction de la dépense publique, moins de 40 %. L'essentiel, presque les deux tiers, est dans les

maines des régimes sociaux et des administrations territoriales.

Bien sûr, le gouvernement tente de les amener à plus de raison. Ici, en reculant dès l'an prochain l'âge légal de la retraite. Ou en abaissant sous les 3 % l'objectif annuel d'évolution de la dépense d'assurance-maladie. Là, en gelant les principales dotations aux collectivités. Mais ces tentatives se heurtent d'un côté à ce « modèle social français » dont les prestations sont toujours indexées à la hausse, jamais revues à la baisse. Elles butent, de l'autre, un peu sur les missions sociales des départements, mais beaucoup sur le principe d'autonomie financière des pouvoirs décentralisés. Lesquels pourraient utilement s'inspirer de la pratique des lettres plafonds.

Lire nos informations page 3.

Tous droits réservés : Les Echos
EB90530C8440640895C412C02306F13172A75E0828877552702C1E9

Diff. 140 313 ex. (source OJD 2005)

[Retour Sommaire](#)

Europe et international

Samedi 3 Juillet 2010

économie

EN BREF

Stabilisation trimestrielle du chômage dans la zone euro...

Le taux de chômage s'est stabilisé en mai dans les 16 pays membres de la zone euro. D'après Eurostat, le taux, resté inchangé depuis le mois d'avril, stagne autour de la barre des 10 %. Cette stabilisation s'explique par un phénomène de compensation entre la baisse du nombre des demandeurs d'emploi en Allemagne et la hausse du taux de chômage dans d'autres pays de la zone.

... Mais baisse du nombre de demandeurs d'emploi espagnols en juin

Le nombre de demandeurs d'emploi en Espagne a continué à baisser le mois dernier, ce qui constitue « le meilleur mois de juin depuis 1997 », selon le gouvernement. Fin juin, le pays comptabilisait

3 982 368 chômeurs, ce qui représente une baisse de 0,6 % depuis le mois de mars.

L'Italie assainit ses dépenses publiques

Le déficit public italien s'est réduit de 0,5 % sur un an et représente désormais 8,7 % du PIB. Cette réduction s'explique par une augmentation des recettes fiscales de 0,3 % couplée à une diminution de 0,7 % des dépenses.

Boom des exportations automobiles en Allemagne

Les exportations dans l'industrie automobile allemande ont bondi de 26 % en juin sur un an. Les grands constructeurs allemands (BMW, Daimler...) vont rappeler leurs salariés en chômage partiel et envisagent également d'augmenter le temps de travail pour répondre à cette

forte demande.

Pôle emploi : le texte sur les conditions de travail menacé

Au moins trois syndicats de Pôle emploi (SNU-FSU, CFDT et CGT) ont déjà annoncé qu'ils ne signeront pas le projet d'accord sur la prévention des risques psychosociaux et les conditions de travail. FO n'a, quant à elle, pas encore pris sa décision - elle a jusqu'au 13 pour faire connaître sa position -, mais il y a peu de chances que la centrale dirigée par Jean-Claude Mailly paraphe au final le texte proposé par la direction de Pôle emploi. Quatre signatures sur sept sont au total nécessaires pour que l'accord soit valable.

Lundi 5 Juillet 2010

International

Le recul des embauches confirme l'essoufflement de la reprise aux Etats-Unis

Malgré un recul du taux de chômage de 9,7 % à 9,5 %, l'économie américaine a perdu 125.000 emplois en juin en raison de la fin de l'impact du plan de recensement et du ralentissement des embauches dans le secteur privé.

Le fléchissement de la reprise se confirme outre-Atlantique. Pour la première fois depuis le début de l'année, l'économie américaine a perdu 125.000 emplois nets en juin (contre un gain de 230.000 emplois en mars et 290.000 en avril). Paradoxalement, le taux de chômage a néanmoins reculé de 9,7 % à 9,5 % du fait du nombre croissant des « travailleurs découragés » ayant renoncé à rechercher un emploi. Même si cette pause était attendue du fait de l'achèvement du programme décennal de recensement (Census) qui a permis d'enregistrer 500.000 recrutements temporaires depuis le début de l'année, après la baisse de l'indice de production manufacturière PMI (Purchasing Managers Index), c'est aussi un nouveau signal de l'essoufflement de la croissance.

« Il ne faut pas s'y tromper : nous allons dans la bonne direction, même si le rythme n'est pas assez rapide pour nombre d'Américains », a reconnu le président, Barack Obama, tout en soulignant que le secteur privé n'en a pas moins créé 600.000 emplois au premier semestre. « C'est un revirement complet par rapport au second semestre 2009 où nous avons perdu 3,7 millions d'emplois au plus fort de la récession », souligne-t-il. Selon les chiffres du département du Travail, le recul de l'emploi salarié, légèrement supérieur aux prévisions (- 110.000), est essentiellement lié à l'expiration des contrats temporaires liés au plan de recensement (- 225.000 postes). En revanche, le recul du taux de chômage à 9,5 % (contre un pic de 10,1 % en octobre



dernier) s'explique par l'augmentation du nombre de personnes ayant renoncé à rechercher un emploi qui ne sont plus comptabilisées dans la population active.

Ralentissement du privé

Hors effet du plan de recensement, le secteur privé a encore créé 83.000 emplois en juin (contre une prévision de 110.000). Mais on observe un net ralentissement des embauches dans le secteur manufacturier (+ 9.000 emplois, contre + 32.000 en mai) et une baisse des effectifs dans le secteur de la construction (- 22.000 emplois) due à la rechute de l'activité consécutive à l'expiration du crédit d'impôt immobilier. Selon la plupart des économistes, ces chiffres reflètent le récent ralentissement de l'activité manufacturière lié à un recul des commandes industrielles (- 1,4 % en mai) et des exportations.

Au total, le nombre des chômeurs américains s'établit à 14,6 millions de personnes en juin, dont 3,4 millions de 25 à 34 ans. Pour Barack Obama, ce ralentissement des embauches s'explique essentiellement par des « vents contraires liés à la volatilité des marchés » et l'impact négatif de la crise de la dette européenne. Mais à quatre mois des élections législatives de mi-mandat, il reste encore peu de temps à l'administration démocrate pour démontrer qu'elle peut encore remplir sa promesse de 3 millions d'emplois « créés ou sauvegardés » sur deux ans en évitant le spectre de la « déflation ».

Ces chiffres mitigés semblent encore écarter la menace d'une rechute (« double dip »). Mais, avec l'épuisement de l'impact du plan de relance de 787 milliards de dollars lancé en février 2009, certains économistes s'attendent à un net

ralentissement de la croissance à reprise graduelle en 2011.
1,5 % au second semestre, avant une

PIERRE DE GASQUET

Tous droits réservés : Les Echos
8F9303568B10C208856D1700B40171027A47EE06D820785EF96C296

Diff. 140 313 ex. (source OJD 2005)

[Retour Sommaire](#)

Samedi 3 Juillet 2010

Evénement

Emploi américain : pas de panique sur les marchés

L'annonce des statistiques de l'emploi aux États-Unis en juin a provoqué une réaction épidermique des marchés financiers. Après avoir ouvert en légère hausse, Wall street subit les conséquences des chiffres mitigés.

Comme s'ils prenaient une décharge électrique, les marchés financiers ont réagi presque instantanément à l'annonce des chiffres de l'emploi en juin aux États-Unis. Une perturbation qui n'a toutefois pas dépassé la dizaine de minutes avant que l'analyse des chiffres laisse place à une appréciation nettement plus circonspecte de la situation de l'emploi aux États-Unis.

Le marché du travail américain a connu un mauvais mois de juin avec 125.000 suppressions nettes d'emplois, un chiffre à peine plus faible que les 130.000 anticipés. Le taux de chômage a, en revanche, diminué à 9,5% alors que les prévisions le voyaient augmenter de 9,7% à 9,8%. Des annonces dans un premier temps bien accueillies par les marchés, qui se sont ensuite rétractés après analyse plus approfondie des chiffres.

LES « TRAVAILLEURS DÉCOURAGÉS »

En effet, la baisse du taux de chômage est due à la diminution du nombre d'actifs aux États-Unis, et notamment au nombre élevé de « travailleurs découragés » qui ne cherchent plus de travail, faute de perspectives d'embauches.

La mauvaise surprise a été constituée par les destructions d'emplois, alors que depuis le début de l'année, l'économie américaine recommençait à en créer. Une mauvaise nouvelle pour le dollar, qui a permis à l'euro de franchir en séance la barre des 1,26 dollar pour la première fois depuis un mois et demi. Du côté du marché des actions en Europe, le CAC 40 a fait du yo-yo. Après un gain initial de 1,52%, il n'affichait plus que 0,26% six minutes après la publication, pour ensuite repartir à la hausse. Ce mouvement à son tour n'a pas duré et la séance s'est terminée sur un modeste gain de 0,25%, à 3348,37 points. De même, pour le FTSE de Londres passant de +1.56% à +0.54%, pour finir en progression de seulement 0,67%, tandis que le DAX Allemand, après une hausse de 1,43%, terminait en repli de 0,40%.

WALL STREET OUVRE EN BAISSSE

Pour sa part, Wall street a ouvert, après la publication des résultats, en hausse, mais très temporaire. Le Dow Jones perdait 0,83% à la clôture européenne, le Nasdaq 0,72% et le S 0,70%. Sur le marché obligataire, l'emprunt d'État américain à 10 ans a

décidé de 7 points de base en quelques minutes, mais l'ambiguïté des chiffres ne lui a pas permis d'amplifier la détente de ces derniers jours, pour se traiter au dessus de 2,95%.

POLITIQUE MONÉTAIRE

Les chiffres de l'emploi ont été publiés sur fond d'interrogations sur la politique monétaire de la Fed. La banque centrale américaine a réaffirmé lors de la dernière réunion qu'elle maintiendrait son taux directeur à un niveau "exceptionnellement bas pendant une période prolongée" (entre 0% et 0,25% actuellement). Le président de la Fed Ben Bernanke en est convaincu, "des petites entreprises en bonne santé (...) sont essentielles pour créer des emplois et améliorer la sécurité sur le marché du travail". Le dernier conseil de la Fed s'était aussi inquiété implicitement de la situation de la dette européenne. Les Américains craignent un effet de contagion à leur économie en cas de baisse de la demande interne sur le vieux continent.

Mathias Thépot